

Consolider notre
avantage du savoir

Mémoire soumis dans le cadre des consultations en vue du budget de 2019

Août 2018

Consolider notre avantage du savoir

Mémoire soumis dans le cadre des consultations en vue du budget de 2019 Août 2018

Recommandation 1

Élaborer et financer une stratégie pancanadienne en matière d'enseignement postsecondaire pour que les universités et les collèges du Canada soient en mesure de remplir leur mission de dispenser un enseignement de haut niveau, de réaliser d'importants travaux de recherche et d'érudition et de servir leurs collectivités.

Recommandation 2

Investir dans les chercheurs en début de carrière et le renouvellement du corps professoral.

Recommandation 3

Reconnaître les droits à l'éducation inhérents et issus de traités des peuples autochtones et augmenter sensiblement le soutien fédéral aux étudiants des Premières nations, inuits et métis.

Introduction

Reconnue comme étant la porte-parole nationale des membres du personnel académique au Canada, l'Association canadienne des professeures et professeurs d'université (ACPPU) représente plus de 70 000 professeurs, bibliothécaires, chercheurs, membres du personnel général et autres universitaires en poste dans 122 établissements postsecondaires dans tout le pays. L'ACPPU travaille activement, dans l'intérêt public, à améliorer la qualité et l'accessibilité de l'enseignement postsecondaire au Canada. Nous luttons pour garantir à nos membres des conditions de travail, une rémunération et des avantages sociaux équitables qui favorisent un enseignement de qualité et l'innovation dans la recherche, tout en faisant progresser l'équité et les droits de la personne au sein de notre profession.

Forts du potentiel de nos membres qui sont aux premières lignes de l'enseignement et de la recherche partout au pays, nous sommes les mieux placés, en tant qu'intervenants actifs et observateurs avertis du système d'éducation postsecondaire du Canada, pour évaluer en toute connaissance de cause les ressources nécessaires à son plein développement. Profondément soucieux de faire du système le meilleur qui soit, nos membres s'investissent à fond dans l'épanouissement des futurs chefs de file du Canada.

Ainsi, l'ACPPU est heureuse d'avoir l'occasion de participer aux consultations préalables au budget fédéral de 2019. Dans le présent mémoire, nous faisons les recommandations suivantes :

1. Élaborer et financer une stratégie pancanadienne en matière d'enseignement postsecondaire pour que les universités et les collèges du Canada soient en mesure de remplir leur mission de dispenser un enseignement de haut niveau, de réaliser d'importants travaux de recherche et d'érudition et de servir leurs collectivités.
2. Investir dans les chercheurs en début de carrière et le renouvellement du corps professoral.
3. Reconnaître les droits à l'éducation inhérents et issus de traités des peuples autochtones et augmenter sensiblement le soutien fédéral aux étudiants des Premières nations, inuits et métis.

1. Maintenir notre avantage du savoir

L'éducation postsecondaire est un pilier de l'infrastructure de l'apprentissage¹ et du savoir² du Canada. Elle est essentielle pour améliorer la qualité de vie de tous les Canadiens du fait qu'elle entraîne toute une gamme d'avantages tant pour les particuliers et les entreprises que pour l'ensemble de la société³.

Le gouvernement fédéral a récemment engagé une série d'investissements stratégiques dans le système d'éducation postsecondaire : majoration historique des ressources affectées à la science et à la recherche; octroi de fonds pour moderniser les laboratoires et les salles de classe; amélioration de l'abordabilité des études par la voie du Programme canadien de prêts et bourses; amélioration de l'accès, particulièrement pour les Canadiens sur le marché du travail.

Alors même que ces investissements s'imposent sans conteste, le système d'éducation postsecondaire lui-même demeure en difficulté. Faute de financements suffisants, le sous-emploi et le travail précaire dans le secteur continuent de progresser. Les membres du personnel académique contractuel sont confrontés à un manque systématique de soutiens institutionnels indispensables pour accomplir leur travail, et comme ils ne sont rémunérés que pour l'enseignement, leur potentiel de recherche demeure inexploité. Le coût de l'éducation que doivent absorber les étudiants et leurs familles augmente plus vite que le taux d'inflation, et le ratio étudiants-professeurs ne cesse de s'accroître. La marge de manœuvre est mince pour répondre aux besoins futurs de formation de la main-d'œuvre engendrés par l'évolution rapide des technologies. Le Conseil consultatif en matière de croissance économique du gouvernement soutient que pour le recyclage professionnel des adultes à lui seul, il faudra investir 3 milliards de dollars dans le système d'éducation postsecondaire au cours de la prochaine décennie⁴.

La vérité se trouve dans les chiffres⁵ :

- Le financement public direct de l'éducation postsecondaire a diminué de 5,1 %.
- Les droits de scolarité et les frais connexes exprimés en pourcentage des revenus sont en hausse de 4,7 %.
- Le nombre de postes de professeur adjoint a reculé de 18,5 % de 2010-2011 à 2016-2017.
- Le nombre de professeurs d'université qui travaillent à temps partiel ou une partie de l'année a augmenté de 79 % de 2005 à 2015.
- 46 % des étudiants diplômés ont une dette d'études.
- La dette moyenne à la remise des diplômes s'élève à 22 276 \$.
- Le ratio étudiants-professeurs augmente dans 25 des plus grandes universités canadiennes – en moyenne, 23 % plus d'étudiants par membre à temps plein du corps professoral de 2001-2002 à 2016-2017.
- Le financement gouvernemental par étudiant a chuté de 18 % entre 2009-2010 et 2016-2017.

La dernière fois que le gouvernement fédéral a dégagé une enveloppe supplémentaire pour le financement de base de l'éducation postsecondaire remonte à 2007 lorsqu'il a augmenté de 800 millions de dollars le Transfert canadien en matière de programmes sociaux. Il est temps que le gouvernement établisse un partenariat plus solide avec le secteur de l'éducation postsecondaire afin d'instaurer un système de haut niveau, abordable et accessible à tous. Il nous faut nous doter d'une vision plus audacieuse pour assurer la viabilité du système canadien d'éducation postsecondaire et ainsi favoriser la réussite économique, sociale et culturelle de notre pays.

De même, un leadership plus affirmé de la part du gouvernement fédéral et l'investissement transparent de fonds dédiés à l'éducation postsecondaire permettront de soutenir et de mener à bien les réinvestissements fédéraux annoncés récemment dans la recherche fondamentale (1,6 milliard de dollars sur cinq ans), la modernisation des installations (2 milliards de dollars sur trois ans), les programmes d'aide aux étudiants (113 millions de dollars sur cinq ans) et l'apprentissage permanent (300 millions de dollars sur trois ans).

Recommandation : Travailler avec le Conseil des ministres de l'Éducation à l'élaboration, à la mise en œuvre et au financement d'une stratégie pancanadienne en matière d'éducation postsecondaire en vue de relever les défis que posent le financement du système et l'abordabilité⁶ :

2. Investir dans les chercheurs en début de carrière et le renouvellement du corps professoral

Dans son budget de 2018, le gouvernement fédéral a prévu un versement initial important et fort bien accueilli pour le renforcement de la capacité de recherche du Canada. L'investissement de 1,67 milliard de dollars fait suite au rapport final du Comité consultatif sur l'examen du soutien fédéral à la science fondamentale qui plaide de façon concluante en faveur d'une majoration notable du financement de base des conseils subventionnaires fédéraux. Le Comité consultatif souligne dans son rapport que les investissements dans la recherche fondamentale sont parmi les plus rentables que puisse réaliser un gouvernement pour l'avenir du Canada, « compte tenu de la concurrence mondiale, de l'état actuel de l'écosystème, du rôle de la recherche à l'appui de l'innovation et de la formation des innovateurs, et de la nécessité de mener des études qui serviront de base à l'élaboration de politiques fondées sur des données probantes ». Les investissements dans la recherche axée sur la découverte annoncés dans le budget de 2018 contribueront sensiblement à stimuler notre capacité scientifique à enrichir nos connaissances et à assurer une vie meilleure à toute la population canadienne.

« Les organismes de financement de la recherche, les gouvernements et le milieu universitaire doivent s'unir dans le cadre d'un effort plus global de renouvellement et de soutien du système [...] Les titulaires de doctorat canadiens ne méritent rien de moins, et l'avenir de la recherche au Canada pourrait bien en dépendre. »

— Ted Hewitt

Président du Conseil de recherches en sciences humaines du Canada⁷

Le gouvernement s'est également engagé dans son budget de 2018 à entreprendre des démarches, au cours de l'année à venir, pour déterminer comment octroyer à la prochaine génération de chercheurs un meilleur soutien sous forme de bourses et de subventions. Cet engagement fait suite à la recommandation du Comité consultatif voulant que « la formation et la rétention d'étudiants, de stagiaires et de jeunes chercheurs doivent figurer en tête des listes de priorités de l'effort national en matière de recherche ».

Recommandation : Élaborer une approche globale en vue de soutenir le recrutement et la rétention des chercheurs en début de carrière.

- Créer davantage de bourses d'études supérieures et accroître leur valeur. La dernière augmentation du nombre de bourses d'études supérieures du Canada remonte à 2007. Malgré une importante augmentation du nombre d'étudiants inscrits, le nombre et la valeur des bourses d'études supérieures n'ont pas changé depuis 2003. Le gouvernement devrait élever son financement au niveau recommandé par le Comité consultatif : une augmentation de base totale de 140 millions de dollars par an échelonnée sur quatre ans.
- Élargir l'admissibilité au Programme canadien de bourses aux étudiants de sorte à inclure les étudiants de troisième cycle (un coût estimé à 25 millions de dollars par an).

Tableau 1

Financement de la recherche indépendante

	Recommandation du Comité consultatif	Budget de 2018	Déficit de financement (%)
2018-2019	155	150	97 %
2019-2020	310	200	65 %
2020-2021	465	250	54 %
2021-2022	485	300	62 %
Par la suite	485	300	62 %

- Augmenter les assistants en établissant un plan d'action qui permette d'atteindre le niveau d'investissement recommandé par le Comité consultatif au titre du financement des recherches indépendantes (voir le tableau 1). Les engagements du gouvernement fédéral envers la science fondamentale favorisent l'apprentissage depuis le premier cycle universitaire jusqu'au niveau postdoctoral du fait que les chercheurs utilisent les subventions pour créer des assistants de recherche.
- Augmenter le financement fédéral affecté au système d'éducation postsecondaire pour soutenir le renouvellement du corps professoral tel qu'il est recommandé précédemment. On estime qu'un membre sur trois du corps professoral est embauché pour un contrat à court terme – et seulement une fraction de ces enseignants est admissible à l'aide financière des conseils subventionnaires. Formés comme chercheurs et scientifiques, ces universitaires à emploi précaire représentent un énorme potentiel inexploité qui pourrait contribuer à renforcer la recherche scientifique. Il nous faut pouvoir compter sur un partenaire fédéral plus fort qui accroîtra sa part de financement et qui collaborera avec les provinces et les territoires pour assurer le renouvellement du corps professoral, à partir notamment de la conversion de

postes précaires en postes universitaires permanents offrant à leurs titulaires la possibilité de poursuivre des activités de recherche et de service.

Assurer le renouvellement du corps professoral en ouvrant des possibilités aux membres du personnel académique contractuel qui souhaitent poursuivre une carrière universitaire permanente peut aussi aider à atteindre l'équité et la diversité qu'élude le milieu académique. Les données du recensement de 2016 confirment que les femmes et les autres groupes marginalisés sont surreprésentés dans les postes du personnel qui travaille à temps partiel ou une partie de l'année⁸.

3. Investir dans l'éducation des Autochtones

L'ACPPU s'est réjoui des augmentations de crédits attribués à l'éducation des Autochtones dans le budget de 2017, et de l'engagement pris d'entreprendre en collaboration avec des partenaires autochtones un examen complet de l'ensemble des programmes fédéraux qui procurent actuellement un soutien financier aux étudiants autochtones. Les résultats de cet examen, espérons-le, ouvriront la voie à la mise en œuvre de l'appel à l'action n° 11 de la Commission de vérité et réconciliation afin de remédier à l'insuffisance des places disponibles pour les étudiants des Premières Nations qui souhaitent poursuivre des études postsecondaires, ainsi qu'à l'adoption et à la mise en œuvre de l'article 14 de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, qui reconnaît le droit des peuples autochtones d'établir et de contrôler leurs propres systèmes scolaires.

L'ACPPU partage les inquiétudes de l'Assemblée des Premières Nations (APN) face à l'approche actuelle du Programme d'aide aux étudiants du niveau postsecondaire, qui sont décrites dans son Rapport provisoire de 2018 sur l'examen de l'enseignement postsecondaire des Premières Nations :

- L'objectif d'« employabilité » du programme est limité et ne tient pas compte de la valeur de l'apprentissage, du principe de l'édification de la Nation, de la nécessité de développer les ressources humaines et de la mise en œuvre des droits inhérents et issus de traités.
- Les résultats du programme ne traitent pas de la nécessité d'appuyer l'accès, la persévérance scolaire et l'achèvement des études avec succès.
- Les critères d'admissibilité des programmes, la liste des établissements, la détermination des dépenses et des étudiants admissibles, qui sont énoncés dans les lignes directrices actuelles, sont souvent désuets et ne reflètent pas les réalités actuelles ou émergentes du système postsecondaire, ou ne correspondent pas aux besoins des Premières Nations.

Le Rapport provisoire de l'APN fait aussi ressortir clairement l'énorme déficit de financement qui freine notre capacité à combler l'écart de réussite scolaire et économique qui existe entre les étudiants autochtones et les étudiants non autochtones. Ce déficit se creuse encore davantage lorsque sont également pris en compte les droits et les besoins des Inuits et des Métis.

Pour les seuls membres des Premières nations, le soutien fédéral s'étend à seulement un apprenant admissible sur cinq des Premières Nations.

Recommandation : Augmenter considérablement le soutien fédéral aux étudiants des Premières nations, métis et inuits pour les aider à accéder à l'éducation postsecondaire et à réussir leurs études, et adopter une approche de nation à nation pour ces investissements.

¹ Conseil consultatif en matière de croissance économique (2017). *Un pays qui apprend : outiller la main-d'œuvre du Canada avec les compétences de l'avenir*.

² Comité consultatif sur l'examen du soutien fédéral à la science fondamentale. (2017). *Investir dans l'avenir du Canada : Consolider les bases de la recherche au pays*.

³ MADORE, Odette. (1992). *L'enseignement postsecondaire : une nécessité absolue pour l'avenir du Canada*. Bibliothèque du Parlement.

⁴ Ibid. 1.

⁵ Sources : Ministère des Finances Canada; Bureau du directeur parlementaire du budget, 2018; Statistique Canada, Recensement de 2006; Statistique Canada, Recensement de 2016; Système d'information sur les étudiants postsecondaires (SIEP) de Statistique Canada; Système d'information sur le personnel d'enseignement dans les universités et les collèges (SIPEUC) de Statistique Canada.

⁶ Suivant la recommandation du Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie dans son rapport de 2011, *Ouvrir la porte : Surmonter les obstacles aux études postsecondaires au Canada*.

⁷ HEWITT, Ted. (2017). Sous-emploi des titulaires de doctorat : un mal pour la recherche. *The Chronicle Herald*.

⁸ Association canadienne des professeures et professeurs d'université (2018). *Éducation postsecondaire : qu'en est-il de la diversité et de l'équité au sein du corps enseignant*